

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 1 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identifiant du produit.

Nom du produit : Ghiaccio Secco  
Code de produit : D-GS  
Nom chimique : Dioxyde de carbone  
N° CAS : 124-38-9  
N° CE : 204-696-9  
Numéro REACH : dispensé d'enregistrement

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations découragées.

Utilisation industrielle et professionnelle. Faites une analyse de risque avant utilisation.  
Applications de refroidissement et de transfert de chaleur.  
Nettoyage et/ou traitement de surface (projection de glace carbonique, cryoblastage, sablage cryogénique).  
Effets spéciaux (pour le divertissement).  
Contactez le fournisseur pour plus d'informations sur l'utilisation

### Utilisations non recommandées :

Ne pas utiliser pour la réalisation d'un « effet de brouillard » dans les boissons, en raison du risque d'ingestion.  
Ne convient pas aux applications médicales ou à l'inhalation.  
Les utilisations autres que celles énumérées ci-dessus ne sont pas prévues.  
Contactez le fournisseur pour plus d'informations sur les autres utilisations.

### 1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Dryce S.r.l.**  
adresse: Via Aosta 5  
Ville: 20063 Cernusco sul Naviglio -  
Province: MI  
Téléphone: +39 02 92393501  
Fax: +39 0292141841  
Messagerie électronique: info@dryce.it  
Web: www.dryce.it

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence :** +39 0292147368 (disponible uniquement pendant les heures de bureau ; Du lundi au vendredi ; 08:00-17:00)

France + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS) Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Belgique 070 245 245 (disponible 24 heures par jour) (FRENCH)  
Luxembourg (+352) 8002-5500 - Centre Antipoison Belge (FRENCH)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2 Éléments de l'étiquette.

Sans objet

### 2.3 Autres dangers.

La substance n'est pas le PBT

La substance n'est pas vPvB

La substance n'a pas de propriétés perturbatrices endocriniennes.

Le produit ne contient pas de SVHC ou de substances figurant sur la liste des candidats

Le produit peut présenter les risques supplémentaires suivants :

Gaz solidifié réfrigéré, existant à -78,5°C.

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## D-GS-Ghiaccio Secco



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 2 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

Le contact avec le produit peut entraîner des brûlures cryogéniques. À des concentrations élevées, il provoque rapidement une insuffisance respiratoire. Les symptômes sont des maux de tête, des nausées et des vomissements qui peuvent entraîner une perte de conscience.

La substance ou le mélange ne présente pas de propriétés perturbatrices endocriniennes.

### SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT.

#### 3.1 Substances. Monoconstituant.

Identificateurs	Nom	Concentration	(*)Classification - Règlement 1272/2008	
			Classification	Estimation de la limite de concentration spécifique et de la toxicité aiguë
N° CAS : 124-38-9 N° CE : 204-696-9	Dioxyde de carbone	100 %	-	-

#### 3.2 Mélanges. Sans objet.

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En raison de la composition et du type de substances présentes dans le produit, il ne fait pas l'objet d'avertissements particuliers.

#### Inhalation.

En cas d'arrêt respiratoire, consultez un médecin d'urgence. Mettez le bosselé à l'air libre, gardez-le au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle.

#### Contact visuel.

Retirez les lentilles de contact si elles sont portées et si c'est facile à faire. Lavez-vous soigneusement les yeux à l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demandez de l'aide médicale.

#### Contact avec la peau.

En cas de brûlures de congélation, vaporisez de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquez de la gaze stérile. Obtenez de l'aide médicale.

#### Ingestion.

Gardez-le au repos. NE JAMAIS provoquer de vomissements. Consultez immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

De faibles concentrations de CO2 provoquent une augmentation du rythme respiratoire et des maux de tête. Se reporter à l'article 11.

#### 4.3 Indication de la nécessité immédiate d'un avis médical et d'un traitement spécial.

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à des personnes inconscientes.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur à poudre ou CO2. En cas d'incendies plus graves, de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau en poudre sont également utilisées.

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## D-GS-Ghiaccio Secco



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 3 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

### **Moyens d'extinction inadaptés :**

N'utilisez pas de pulvérisation d'eau directe pour l'extinction. En présence de tension électrique, l'utilisation d'eau ou de mousse comme moyen d'extinction n'est pas acceptable.

### **5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange.**

#### **Risques spéciaux.**

L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut être préjudiciable à la santé.

### **5.3 Recommandations pour les pompiers.**

Refroidissez les dépôts, les citernes ou les récipients à proximité de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau. Prenez en compte la direction du vent.

### **Équipement de protection contre l'incendie.**

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, des équipements respiratoires autonomes, des gants, des lunettes de protection ou des masques et des bottes.

## **SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE.**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

### **6.2 Précautions environnementales.**

Non classé dangereux pour l'environnement, évitez autant que possible, tout déversement.

### **6.3 Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.**

Contenir et recueillir tout produit renversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Éliminez les restes de produit dans des contenants fermés et appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

### **6.4 Référence à d'autres sections.**

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des résidus, suivez les recommandations de la section 13.

## **SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### **7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité.**

Le produit ne nécessite pas de manipulation particulière, les mesures générales suivantes sont recommandées :

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans le domaine d'application.

Respecter la législation en matière de sécurité et d'hygiène au travail.

Attention : Les récipients ne sont pas résistants à la pression, n'utilisez jamais de pression pour vider les récipients. Conservez le produit dans des récipients fabriqués dans un matériau identique à l'original.

Pour plus d'informations sur l'utilisation en toute sécurité de la glace carbonique, reportez-vous au « Code de bonnes pratiques pour la glace carbonique » (EIGA Doc. 150) disponible à l'<http://www.eiga.eu> et consultez votre fournisseur.

### **7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.**

Le produit ne nécessite pas de mesures de stockage particulières.

Comme les conditions générales de stockage, il doit éviter les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité et le contact avec les aliments.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins.

Conservez les récipients dans un endroit sec et bien ventilé.

Stockez conformément à la législation locale. Respectez les instructions sur l'étiquette. Une fois les conteneurs ouverts, ils doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter la perte.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## D-GS-Ghiaccio Secco



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 4 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

### 7.3 Utilisations finales spéciales.

Indisponible.

## SECTION 8 : MESURES D'EXPOSITION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition au travail pour :

Nom	N° CAS	Pays	Valeur limite	Ppm	mg/m3
Dioxyde de carbone	124-38-9	Union européenne [1]	Huit heures	5000	9000
			À court terme		
		Italie [2]	Huit heures	5000	9000
			À court terme		

[1] Selon les limites limites contraignantes d'exposition professionnelle (BOELV) et les limites indicatives d'exposition professionnelle (IOELV) adoptées par le Comité scientifique des limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (CSEPL).

[2] Conformément au décret législatif du gouvernement n° 277 du 15/08/1991, au décret législatif n° 66 et au décret ministériel du 26/02/2004.

Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites biologiques.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

### Mesures techniques :

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisations :</b>	<b>Assurer une ventilation adéquate des échappements aux niveaux général et local. S'assurer que l'exposition est bien inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant). Lorsque la libération de gaz asphyxiants est possible, des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés. Envisagez d'utiliser un système de permis de travail, par exemple pour les activités d'entretien. Chaque fois qu'il est possible de dégager du CO2, des détecteurs de CO2 doivent être utilisés.</b>
<b>Protection respiratoire :</b>	Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.
<b>Protection des mains :</b>	
DPI:	Gants de protection contre le froid
Fonctionnalités:	Marquage CE Catégorie I.
Normes CEN :	EN 420, EN 511, EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3
Entretien :	Ils seront conservés dans un endroit sec, à l'abri des sources de chaleur, et l'exposition au soleil sera évitée si possible. Aucune modification ne sera apportée aux gants qui pourrait altérer leur résistance, ni de peintures, de dissolvants ou d'adhésifs ne seront appliqués. Inspectez les gants, qu'ils soient neufs ou usagés, avant utilisation, en particulier après un traitement de nettoyage et avant de les mettre pour exclure tout dommage. Ne laissez pas les gants dans un état contaminant s'ils ont l'intention d'être réutilisés. Avant de les retirer, ils doivent être nettoyés du mieux possible, tant que cela ne présente aucun danger. Pour les nettoyer, il suffit de les essuyer avec un chiffon humide.
Commentaires :	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop lâches ou trop serrés. Ils doivent toujours être portés avec des mains propres et sèches. Si l'opération implique une exposition possible à un liquide cryogénique, utilisez des gants avec une isolation thermique suffisante ou des gants cryogéniques.



# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).



## D-GS-Ghiaccio Secco

Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 5 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

Matériel:	PVC (polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.) :	> 480	Épaisseur du matériau (mm) :	0,35
<b>Protection des yeux:</b>					
DPI:	Lunettes de sécurité avec monture complète.				
Fonctionnalités:	Marquage CE Catégorie II. Protection oculaire plein cadre pour la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs.				
Normes CEN :	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168				
Entretien :	La visibilité à travers les oculaires doit être très bonne et ces éléments doivent donc être nettoyés quotidiennement. Les protecteurs doivent être désinfectés périodiquement en suivant les instructions du fabricant.				
Commentaires :	Les indicateurs de détérioration peuvent être : une décoloration jaunâtre des oculaires, des rayures superficielles sur les oculaires, des larmes, etc.				
<b>Protection de la peau :</b>					
DPI:	Chaussures de travail.				
Fonctionnalités:	Marquage CE Catégorie II.				
Normes CEN :	EN ISO 13287, EN 20347				
Entretien :	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. Pour cette raison, en plus d'une question d'hygiène, la réutilisation par une autre personne doit être évitée.				
Commentaires :	Les chaussures de travail à usage professionnel sont celles qui ajoutent des éléments de protection conçus pour protéger l'utilisateur contre les blessures qui pourraient provoquer des accidents. Il faut vérifier pour quels emplois ces chaussures sont adéquates.				

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales.

État physique : Gaz solidifié réfrigéré

Couleur : Blanc

Odeur : Non pertinent / Non disponible en raison de la nature / des propriétés du produit.

Seuil olfactif : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion/congélation : -78,5 °C Le point de fusion n'existe pas dans des conditions normales. À la pression atmosphérique, le dioxyde de carbone solide se sublime en dioxyde de carbone gazeux à -78,5 °C.

Point d'ébullition ou point de départ d'ébullition et plage d'ébullition : >56 °C

Inflammabilité : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite inférieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite supérieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température d'auto-inflammation : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition : Non applicable / Non disponible en raison de la nature / des propriétés du produit.

pH : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Viscosité cinématique : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans l'eau : 2 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité dans les matières grasses : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage N-octanol/eau (valeur logarithmique) : 0,86

Pression de vapeur : 5730000 Pa

Densité absolue : 0,96

Densité relative : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité de vapeur relative : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Caractéristiques des particules : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

### 9.2 Autres informations.

Sans objet/Non disponible en raison de la nature/propriété du produit.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente aucun risque pour sa réactivité.

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## D-GS-Ghiaccio Secco



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 6 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne provoque pas de réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter.

Évitez tout type de manipulation inappropriée.

### 10.5 Matériaux incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement alcalins ou acides, afin d'éviter les réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Il ne se décompose pas s'il est destiné aux usages prévus.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

- a) toxicité aiguë ;  
Données non concluantes pour la classification.
- b) corrosion/irritation cutanée ;  
Données non concluantes pour la classification.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire grave ;  
Données non concluantes pour la classification.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;  
Données non concluantes pour la classification.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales ;  
Données non concluantes pour la classification.
- f) cancérogénicité ;  
Données non concluantes pour la classification.
- g) toxicité pour la reproduction ;  
Données non concluantes pour la classification.
- h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;  
Données non concluantes pour la classification.
- i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;  
Données non concluantes pour la classification.
- j) danger en cas d'aspiration.  
Données non concluantes pour la classification.

### 11.2 Informations sur d'autres dangers.

#### **Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes qui ont un effet sur la santé humaine.

#### **Autres informations**

Contrairement aux asphyxiants simples, le dioxyde de carbone a la capacité de causer la mort même lorsque les niveaux d'oxygène normaux sont maintenus (20-21%). Il a été constaté que 5 % du CO2 contribue en synergie à l'augmentation de la toxicité des autres gaz (CO, NO2). Il a été démontré que le CO2 augmente la production de carboxy ou de méthémoglobine par ces gaz, probablement en raison de ses effets stimulants sur les systèmes respiratoire et circulatoire. Pour plus d'informations,

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).



## D-GS-Ghiaccio Secco

Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 7 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

veuillez consulter le document « EIGA Safety Info 24 : Dioxyde de carbone, dangers physiologiques » disponible à l'adresse [www.eiga.eu](http://www.eiga.eu). La substance ou le mélange ne présente pas de propriétés perturbatrices endocriniennes.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Il n'y a pas d'information sur l'écotoxicité.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information sur la biodégradabilité n'est disponible.

Aucune information sur la dégradabilité n'est disponible.

Aucune information sur la persistance et la dégradabilité du produit n'est disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

##### Informations sur la bioaccumulation.

Nom	Bioaccumulation			
	Bûche Pow	BCF	CENEP	Niveau
Dioxyde de carbone N° CAS : 124-38-9      N° CE : 204-696-9	0,86	-	-	Très faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information sur la mobilité dans le sol n'est disponible.

L'élimination dans les égouts ou les cours d'eau est interdite.

Évitez la pénétration dans le sol.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information sur le produit PBT et vPvB n'est disponible.

#### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes et n'a pas d'effet sur l'environnement.

#### 12.7 Autres effets indésirables.

Le produit n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Il n'existe aucune information sur d'autres effets négatifs sur l'environnement.

### ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

L'élimination dans les égouts ou les cours d'eau est interdite. Les résidus et les récipients vides doivent être manipulés et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur.

Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT.

Transport selon les réglementations ADR/TPC pour le transport routier, les RID pour le transport ferroviaire, les IMDG pour le transport maritime et l'OACI/IATA pour le transport aérien.

**Terrestre** : Transport routier : ADR, Transport ferroviaire : RID.

Documentation de transport : Bordereau d'expédition et instructions écrites.

**Mer** : Transport maritime : IMDG.

Documentation de transport : Connaissance de l'embarquement.

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).



## D-GS-Ghiaccio Secco

Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 8 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

**Transport aérien** : Fret aérien : IATA/OACI.  
Document de transport : Connaissance de l'aviation.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

No ONU : UN1845

### 14.2 Désignation officielle du transport par l'ONU.

La description :

ADR/RID : Non dangereux pour le transport.

IMDG : Non dangereux pour le transport. DIOXYDE DE CARBONE, SOLIDE (GLACE SÈCHE)

OACI/IATA : Non dangereux pour le transport. Dioxyde de carbone, solide

### 14.3 Classes de danger associées au transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe/ Division(s) accessoire(s) risque(s) : 9

#### Fret maritime (IMDG)

Classe/ Division(s) accessoire(s) risque(s) : 9

Carte d'urgence (EmS) – Incendie : F-C

Carte d'urgence (EmS) - S-V Spill

### 14.4 Assemblage de l'emballage.

Assemblage de l'emballage : Non applicable.

### 14.5 Dangers environnementaux.

Polluant marin : Non

Transport naval, FEm - Cartes d'urgence (F – Incendie, S – Déversements) : Sans objet.

### 14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.

#### Instructions d'emballage

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avions de passagers et de fret : 954.

Avions-cargos uniquement : 954.

Fret maritime (IMDG) : P003.

Numéro de risque : Sans objet.

Dispositions relatives au transport de masse dans le cadre de l'ADR : Transport en commun non autorisé dans le cadre de l'ADR  
Procédez comme prévu au point 6.

ADR LQ : Sans objet.

IMDG LQ : Sans objet.

OACI LQ : Sans objet.

Mesures de précaution pour le transport :

Évitez de transporter dans des véhicules dont la zone de chargement n'est pas séparée de l'habitacle. Assurez-vous que le conducteur est conscient du risque potentiel de la charge et qu'il sait quoi faire en cas d'accident ou d'urgence.

### 14.7 Expédition en vrac conformément aux lois de l'OMI.

Le produit n'est pas affecté par les cargos en vrac.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Les lois et règlements relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement propres à la substance ou au mélange.

Le produit n'est pas concerné par le règlement (UE) n° 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des produits biocides.  
Le produit n'est pas concerné par le processus établi dans le règlement (UE) n° 649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

# FICHE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

## D-GS-Ghiaccio Secco



Date de construction de la version 1 : 4/09/2024

Page 9 de 9  
Date d'impression : 02/04/2025

### 15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques.

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Changement par rapport à la version précédente :

- Modification de l'équipement de protection individuelle (SECTION 8.2).

Classification et procédure utilisées pour l'obtenir en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] en ce qui concerne les mélanges :

Dangers physiques	D'après les données de l'essai
Risques pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné.

Abréviations et acronymes utilisés :

BCF:	Facteur de bioconcentration.
CEN:	Comité européen de normalisation.
EC50 :	Concentration moyenne réelle.
DPI:	Équipe de protection personnelle.
LC50 :	Concentration létale, 50%.
DL50 :	Dose létale, 50%.
CSEO :	Concentration sans effet observé.

Principales références bibliographiques et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>  
<http://echa.europa.eu/>  
Règlement (UE) 2020/878.  
Règlement (CE) n° 1907/2006.  
Règlement (CE) n° 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche d'information sur la sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et fournies conformément aux lois CE et nationales applicables, car les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans avoir d'abord obtenu des instructions écrites sur la façon de l'utiliser. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux dispositions de la législation en vigueur.